

OPÉRATION TRANQUILLITÉ – SENIORS



DEMANDE INDIVIDUELLE

Brigade de gendarmerie de :	
Commune concernée :	
DEMANDEUR	
NOM : Prénom :	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit,)	
Etage : N° de Porte : DIGICODE :	
Code Postal : Commune :	
COORDONNEES	
TÉLÉPHONE (S): MAIL:	
AUTRES PRECISIONS : conjoint (e), coordonnées de tiers de confiance (voisins, a domicile, famille, proches à contacter), autres	ide à
1	
3	
En outre:	
 N'étant pas en capacité de me déplacer, je sollicite un conta la gendarmerie : OUI ☐ NON ☐ 	
En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et a ibertés, et des articles 4 à 7 du Règlement Général de Protection des Données, zous disposez des droits d'opposition ,d'accès, et de rectification des données vous concerna	

Signature du demandeur :



OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112. Un opérateur vous répondra.

En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie de : MORTCERF -----

- au numéro de téléphone suivant : 01.64.04.30.24

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité séniors, en vous signalant auprès de votre brigade. Il en sera tenu compte dans le cadre des services qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.

Pour une meilleure sécurité :

- N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie;
- Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ;
- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebaîlleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :
 - exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention ;
 - n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...) ;
 - sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...) ;
- Pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé;
- N'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billet, ou lorsque vous allez percevoir votre pension.